

Ecole Primaire Publique « Aux quatre vents » Brécé

Procès Verbal du Conseil d'école du 13 octobre 2020

Présents :

- Parents d'élèves : Mme Maillard ; Mme Burgault ; Mme Leray ; Mme Brillet ; Mme Carfantan, Mme Malapel ; Mme Herpin ; Mme Daguin ; Mme Beunel ; Mme Coudert, M. Heissat et M. Le Berre.
- Municipalité : M. Chevance (Maire) et Mme Pédrone (Adjointe aux affaires scolaires).
- Enseignants : Mme Carrega ; Mme Chaabi ; Mme Foucrit ; Mme Thézé ; Mme Grémillon ; Mme Aubin ; Mme Bergeran ; Mme Desprat ; M. Bouëtel ; M. Charpiot et M. Le Goff.
- Périscolaire : Mme Gicquiaux (DTA Léo Lagrange) et Mme Radioyes (Coordinatrice Léo Lagrange)

Excusés :

- I.E.N Cesson Sévigné : Mr Vinçot
- Parents d'élèves : Mme Ollivault
- Enseignantes : Mme Malléjac ; Mme Leclerc

Ordre du jour :

1. Résultats des élections et installation du conseil d'école
2. Effectifs et répartition des classes
3. Règlement intérieur
4. Sécurité
5. Activités Pédagogiques Complémentaires
6. Activités et projets pour l'année 2020/2021
7. Travaux
8. PEDT
9. Rythmes scolaires pour l'année 2020-2021
10. Questions diverses

Tour de table avec présentation de chacune des personnes présentes.

Président de séance : M. Le Goff (directeur).

Secrétaire de séance : Mme Carrega(enseignante).

1. Résultats des élections et installation du conseil d'école

Participation	
Nombre d'inscrits	310
Nombre de votants	184
Nombre de bulletins blancs ou nuls	27
Nombre de suffrages exprimés (S)	157
Taux de participation	59,35%

Particularité cette année, le vote était uniquement par correspondance.

Les candidats et candidates déclaré.e.s élu.e.s :

Nom Prénom	Liste	Qualité
COUDERT-MARION SOPHIE	Liste parents non constituée en assoc.	Titulaire
OLLIVault SOPHIE	Liste parents non constituée en assoc.	Titulaire
MALAPEL MORGANE	Liste parents non constituée en assoc.	Titulaire
DAGUIN LUCILE	Liste parents non constituée en assoc.	Titulaire
BEUNEL VALERIE	Liste parents non constituée en assoc.	Titulaire
BRILLET MYLENE	Liste parents non constituée en assoc.	Titulaire
MAILLARD NATACHA	Liste parents non constituée en assoc.	Titulaire
BURGAULT KARINE	Liste parents non constituée en assoc.	Titulaire
LE BERRE TANGUY	Liste parents non constituée en assoc.	Titulaire
HERPIN SABINE	Liste parents non constituée en assoc.	Suppléant

PICHARD HELENE	Liste parents non constituée en assoc.	Suppléant
HEISSAT JOSEPH	Liste parents non constituée en assoc.	Suppléant
CARFANTAN DIANE	Liste parents non constituée en assoc.	Suppléant

La composition et les compétences du conseil d'école sont expliquées.

Composition du conseil d'école :

- Le conseil d'école est composé du directeur de l'école (président), de l'ensemble des enseignants affectés à l'école, du maire et d'un conseiller municipal, des représentants de parents d'élèves (autant de représentants que de classes, donc 9 pour Brécé) et d'un Délégué Départemental de l'Education Nationale (pas de nomination sur l'école). L'ensemble de ces membres a le droit de vote.
- L'Inspecteur de L'Education Nationale assiste de droit aux réunions.
- Certaines personnes (ATSEM, périscolaire, médico-scolaire, suppléants des représentants des parents d'élèves...) peuvent être invitées à assister au conseil d'école. Elles n'ont pas le droit de vote.

Compétences du conseil d'école :

- Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école à partir du règlement type départemental.
- Il adopte le projet d'école.
- Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur les questions intéressant la vie de l'école (les actions pédagogiques et éducatives, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions d'inclusion des enfants en situation de handicap, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire, le respect des valeurs et principes de la République).
- Il peut proposer un projet d'organisation de la semaine scolaire au DASEN après avis de l'IEN. Pour l'organisation de la semaine, M. Le Goff rappelle que, dans les textes, la règle est 9 ½ journées. La semaine de 4 jours est l'exception.

Point important, le conseil d'école n'a pas pour objet de régler des problématiques individuelles.

Le dernier PV est adopté à l'unanimité.

2. Effectifs et répartition des classes

Répartition par niveau :

- TPS 9
- PS 21
- MS 21
- GS 22
- **Total maternelle : 73**
- CP 26
- CE1 24
- CE2 42
- CM1 27
- CM2 26
- **Total élémentaire : 145**
- **Total école : 218**

Répartition par classe :

- Mme CARREGA : Mat 1 (TPS/PS/MS/GS) 24 élèves
- Mme FOUCRIT : Mat 2 (TPS/PS/MS/GS) 24 élèves
- Mmes LECLERC et CHAABI : Mat 3 (TPS/PS/MS/GS) 25 élèves
- Mmes GREMILLON et CHAABI : CP 20 élèves
- Mmes THEZE et CHAABI : CP - CE1 20 élèves

- Mmes AUBIN et DESPRAT : CE1- CE2 25 élèves
- Mme BERGERAN et M. LE GOFF : CE2 27 élèves
- M. CHARPIOT : CM1 27 élèves
- Mme MALLEJAC et M. BOUETEL : CM2 26 élèves

Total : 218 élèves pour 164 familles.

Toujours un risque de fermeture pour l'an prochain. (26 CM2 à partir et 22 GS)

Rappel des règles de la carte scolaire (ouverture/fermeture de classe) par Mr Le Goff après demande de Mr Heissat.

M. Le Maire donne des précisions sur la livraison de logements sur la commune. Retard entre 4 et 6 mois pour les travaux (Météo puis COVID). Probablement de nouveaux logements livrés avant la rentrée 2021.

3. Règlement intérieur

Règlement transmis au préalable par mail.

- Les horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction du vote sur le point 9 (rythmes scolaires).
- Les changements des modalités d'arrivées et de sorties de l'école dus à la situation sanitaire sont temporaires et n'ont donc pas besoin d'être inscrits dans le règlement intérieur.

4. Sécurité

Rappel des 3 grands risques (incendie, risques majeurs et attentat intrusion) et des exercices réglementaires à effectuer dans l'année.

- Un exercice « Alerte incendie » a été effectué mardi 29 septembre.
 - Changement du point de rassemblement pour les classes du CP/CE1 au CM2. Ces 5 classes d'élémentaire se rassemblent en contrebas de la cour n°2.
 - La classe de CP et les classes de maternelle se rassemblent en contrebas de la cour maternelle.
 - Matérialiser les points de rassemblement pour permettre une identification plus facile (périscolaire, remplaçant...)
 - Qualité sonore de l'alarme des classes 10/11 à revoir. Le son est tout juste audible quand les portes sont fermées.
 - Rappel : quand une évacuation est nécessaire, les parents ne doivent pas chercher leurs enfants. Dans un premier temps, la crise est uniquement gérée par l'équipe de l'école.
- Jeudi 15 octobre : « Alerte intrusion » programmée. Exercice effectué sous forme de jeu pour les maternelles (Jeu du géant).

5. Activités Pédagogiques Complémentaires

- Compte tenu du confinement du printemps 2020 et de la fin d'année scolaire 2019/2020, les APC sont centrées sur la difficulté scolaire avec comme axe de travail les mathématiques et le français.
- Chaque enseignant gère les APC dans sa classe.
- Les familles des enfants concernés sont informées du dispositif et doivent signer une autorisation.
- En moyenne, 2 à 4 élèves par classe participent aux APC par période.

6. Activités et projets pour l'année 2019/2020

Avec la situation sanitaire et l'incertitude liée à la pandémie, il est très difficile de se projeter.

- Natation : 30 séances à Cesson Sévigné pour l'élémentaire.
Choix de ne pas brasser les classes donc 4 cycles de 7 à 8 séances. Moins de séances mais les élèves sont moins nombreux et les conditions d'apprentissages bonnes. Ordre de passage des classes sur l'année : CE2 ; CE1/CE2 ; CP/CE1 puis CP.
Les GS iront normalement au dernier trimestre à la piscine de Châteaugiron.

- Musique : Avec l'incertitude due à la COVID19, pas de projet cette année. Les projets sont difficiles à monter avec l'AMHV car l'école de musique n'entre pas dans le dispositif CLE de l'éducation nationale.
- Maternelle + CP :
 - Projet annuel sur la maison pour la maternelle.
 - Classe rivière de 2 jours en avril pour les 3 classes + tous les CP. Sous condition de la situation sanitaire. Toute classe transplantée peut être annulée jusqu'à 5 jours avant le départ par l'IA 35.
- CP/CE1 :
 - Cérémonie des 100 jours en suspens pour l'instant.
- CE1-CE2 :
 - La feuille d'érable.
 - Projet avec un artiste portugais qui crée à partir de matériaux de récupération.
- CE2 :
 - Projet annuel et pluridisciplinaire sur le thème de l'eau :
 - L'eau à Brécé (le ruisseau de la Barbotière ; la Vilaine...), la station d'épuration.
 - Intervention d'Eau et Rivières de Bretagne.
 - Sortie de fin d'année sur le thème si possible.
- CM1-CM2 :
 - Sécurité routière (avec les CM2).
 - Dangers d'internet avec gendarmerie.
 - Pas de sortie avec nuitée pour cette année à priori. Sortie à la journée.
 - Formation aux premiers secours.
 - Sortie vélo en fin d'année.
- Evaluations nationales CP/CE1 : résultats transmis individuellement à chaque famille.

7. Travaux

Les services techniques de Brécé sont extrêmement réactifs et très présents sur le groupe scolaire. L'ensemble de l'équipe enseignante les remercie.

- Installation de nouveaux luminaires dans toutes les classes, le hall, la salle informatique et la salle de motricité pendant le confinement et les vacances d'été.
- Remplacement des coursives pendant les grandes vacances (désamiantage).
- Avec le protocole sanitaire, constat d'un manque de lavabos en élémentaire. Doublement des points d'eau dans les sanitaires élémentaires et dans les classes 8, 9, 10 et 11. Mme Pédrone précise le coût des travaux : 5 000 €.
- Problème des sanitaires dans les classes 10 et 11 soulevé. Un besoin mais pas une priorité. Pas budgété pour 2021.
- Aménagements de la cour pour une école inclusive (élève mal-voyant) : 4000€ (garde-corps et rampes).
- Installation d'un portillon au niveau de la cour maternelle pour éviter les goulots d'étranglement lors des entrées et sorties des classes. Mise en service après les vacances de la Toussaint.
- Parents : un peu compliqué de déposer les enfants le matin quand on a des enfants en maternelle et en élémentaire. Directeur : dès 8h20 il y a toujours un enseignant présent devant l'entrée de l'élémentaire, on peut alors laisser son enfant pour accompagner son autre enfant en maternelle.
- Le directeur précise que certains enfants arrivent avant 8h devant l'école. Il rappelle que l'école n'est responsable qu'à partir de 8h20.

8. PEDT

- Reporté à cause de la COVID.
- Discussion sur les rythmes scolaires pour la rentrée 2021.

- Première réunion (COFIL) prévue le 10 novembre à 18h30 en mairie ou à l'école. Axes déjà élaborés en 2019/2020. Axe de travail : rythmes scolaires à partir de la prochaine année scolaire.
- Méthodologie :
 - Elaboration d'un questionnaire à destination des familles.
 - Envoi du questionnaire et recueil des résultats.
 - Dépouillement.
 - Proposition de rythmes scolaires par la municipalité.
 - Si demande de modification de rythmes scolaires, consultation du conseil d'école pour avis.
 - Décision finale prise par le DASEN.
- Possibilité de repartir de l'enquête de 2017. Mme Pédrone va faire suivre le dernier questionnaire.
- La secrétaire générale a demandé le calendrier à l'inspection académique, mais pas de réponse pour l'instant.

9. Rythmes scolaires pour l'année 2020-2021.

Demande de changement de rythme exceptionnel pour l'année en cours. Ce changement est lié à la crise sanitaire et serait effectif à partir de la rentrée de novembre et uniquement pour cette année. Il s'agit d'une procédure totalement différente de celle évoquée pour le travail sur les rythmes scolaires de la rentrée 2021 (point 8. PEDT).

Les objectifs de ce changement sont de continuer à fonctionner en minimisant les risques et de faciliter la gestion en cas de dégradation de la situation sanitaire.

Proposition : Passer à 4 jours de classe et augmenter la pause méridienne à 2h10.

Horaires : 8h30 -11h45 et 13h55 – 16h40 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Rappel de l'historique :

- Protocole sanitaire arrivé tardivement le 25 août.
- Les fiches opérationnelles le 28 août.
- Le protocole donnait des préconisations mais aucune obligation.
- Lecture des préconisations par le directeur. Choix de l'équipe enseignante de suivre les préconisations en s'appuyant sur ce qui avait été mis en place en fin d'année dernière : pas de brassage sur le temps scolaire, accueil échelonné, entrée directe en classe, récréations échelonnées et dans des cours séparées, pas de décroisement...

Dans un souci de cohérence, la municipalité a décidé de ne pas brasser non plus sur les temps périscolaires.

F. Gicquiaux : Sur les temps périscolaires et méridiens, avec le protocole et surtout le non brassage des groupes, il est compliqué de mettre en place des projets. L'équipe de base reste la même que l'an dernier. Mais pour pouvoir appliquer sereinement le protocole il faut du personnel supplémentaire. Or il y a une grande difficulté de recrutement (postes avec peu d'heures).

Lors des 4 premières semaines, les classes n'ont pas été brassées. Depuis le 28 septembre, brassage par 2 classes. Cela fonctionne mais la situation est très tendue.

A la cantine, 4 services se succèdent avec désinfection des tables entre chaque service. Toujours un système de self mais les couverts sont déjà installés. Le pain et l'eau sont servis directement.

Les 10 minutes supplémentaires permettraient une certaine souplesse et donneraient la possibilité de mettre en place de vrais projets et temps ludiques pour les enfants.

Les services sont plus longs. Le dernier service est vers 13h/13h10. Auparavant, les grands aidaient les petits mais ce n'est plus possible.

Parents : Quel brassage le mercredi ?

F. Gicquiaux : même brassage qu'en semaine.

Les enseignantes de maternelle précisent que la situation est difficile actuellement lors des TAP, surtout quand il y a des nouveaux animateurs.

Et pour les temps partiels ? Les élèves auront toujours les mêmes enseignants. Les enseignants peuvent avoir une incidence sur leur quotité horaire et donc leur rémunération.

Parents : beaucoup de retours tournent autour de l'incidence financière pour les familles. Cela peut représenter un supplément de 500€ à l'année pour certaines familles. Est-ce qu'il y aura des aides ?

Maire : personnellement favorable à 4 jours et demi. Mais quand on entend la souffrance du personnel, il faut trouver une solution.

Léo Lagrange est aussi pour la semaine des 4 jours et demi. Mais avec l'application du protocole, cela crée des malaises et des difficultés. En terme humain, c'est très compliqué. Beaucoup de projets pédagogiques sont en suspens.

Financièrement : 2€90 à 8€41 au maximum pour la matinée du mercredi au centre de loisirs et pas de changement pour le prix du repas.

Maire : si des familles sont en difficulté, le CCA peut apporter une aide. Les élus restent à l'écoute des familles.

Parents : des familles n'oseront peut-être pas demander de l'aide.

Elu : c'est un point à rappeler et sur lequel il faut insister. Des aides ont déjà été mises en place pendant le confinement.

Parents : nous n'avions pas saisi que la situation était si compliquée notamment pour les personnels. Nous soutenons l'école dans son ensemble mais il est difficile de prendre une décision pour tous les parents.

F. Giquiaux : perte financière si plus de TAP (10 000 € à l'année).

Question : êtes-vous favorable au passage à 4 jours : 8h30 -11h45 et 13h55 – 16h40 pour l'année en cours ?

13 oui 7 non 2 abstentions sur 22 votant.e.s.

Une demande sera envoyée auprès des services de l'Education Nationale.

Parents : importance de très bien communiquer auprès des familles et des associations.

F. Giquiaux : ne pas hésiter à renvoyer les parents auprès de l'équipe de Léo Lagrange pour échanger.

10. Questions diverses.

Passage à 4 jours : l'accueil échelonné est conservé. Plus de décalage des sorties. L'utilisation du nouveau portillon devrait permettre de fluidifier la sortie des classes.

Bilan du retour en classe : scolairement, il a fallu se remettre en route. Mais globalement, l'impact sur le scolaire n'est pas trop important. Les parents ont bien investi l'école à la maison et le retour en classe en mai en demi groupe a été plutôt efficace. Il faut surtout réapprendre à vivre en collectif.

Alternance des cours. Pour l'instant, chaque classe a sa cour, plus pratique. Le conseil des délégués va être remis en place dès que possible. Ce sera évoqué directement avec les élèves. Malles de jeux par classe remises en place.

Véhicule devant l'école : toujours le même problème. M. Le Goff et Mme Pédrone disent qu'ils se déplaceront pour rappeler la règle à la personne concernée.

Limiter le passage de voitures vers Croc'jeux avec une barrière. Pas d'actualité, l'interdiction est bien acceptée. La règle sera rappelée aux 2 ou 3 réfractaires.

Le conseil d'école s'est achevé à 21h15.

